



## **Déclaration intersyndicale**

### **Comité des salaires de France 3 Bretagne et de la Filière de Rennes**

Suite à l'avenant n° 11 les élus bénéficient enfin de données plus exploitables que les années précédentes. Cependant il subsiste de nombreux écueils qui empêchent les élus de rendre un avis pertinent, de nature à réduire les disparités salariales.

- Tout d'abord la méthode retenue depuis les accords de 2013 reste trop complexe. Trop peu de salariés font la démarche de scanner l'autorisation de communiquer leurs salaires aux élus du personnel. Nous demandons que les données soient fournies par défaut, et que seuls les personnels ne souhaitant pas informer les élus se manifestent.
- Les élus réclament également que les identités de tous les personnels n'ayant pas eu de mesures depuis 4 ans leur soient données, ce qui n'est toujours pas le cas.
- Les nuages de points régionaux indiquant le positionnement des personnels ont été fournis en séance, ne permettant pas aux élus de travailler correctement sur les disparités. Les élus souhaitent les avoir avant la réunion ainsi que les nuages de points nationaux, puisqu'il s'agit d'une politique salariale d'entreprise. Pour une discussion constructive, il est nécessaire que les élus et la direction partagent les mêmes documents.

**Malgré tout, cette année les élus ont choisi de siéger pour pointer du doigt et traiter plusieurs cas litigieux. Mais, et nous le déplorons, seuls les personnels ayant donné leur autorisation de communiquer leurs salaires aux syndicats ont pu être défendus devant la direction. Nous ne disposons d'aucune donnée permettant d'instruire les situations des autres.**